



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Médiation et gestion de projets
culturels dans la zone océan indien

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Établissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Médiation et gestion de projets culturels dans la zone Océan Indien

Secteur professionnel : SP7–Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-5 Activités culturelles et artistiques

Demande n° S3LP150008714

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Parc Technologique Universitaire de l'Université de la Réunion.
- Délocalisation(s) : Un projet à l'étude avec l'Alliance Française de l'île Maurice.
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Ville de Saint-Denis de la Réunion dans le cadre du dispositif Ville d'art et d'histoire.

Présentation de la spécialité

La spécialité, ouverte en 2011, est portée par le Département *Information et communication* de l'Université de la Réunion. Elle est complémentaire, au sein de l'offre de niveau Licence, de la mention *Information et communication*. La formation accueille majoritairement des stagiaires de la formation professionnelle, dans un dispositif de formation en alternance, et elle dépend administrativement du service universitaire de formation permanente. Les métiers visés sont ceux de guide du patrimoine, animateur du patrimoine, animateur du développement social et culturel dans les villes, développement social, culture sociale, médiateur du livre, médiateur dans les musées et structures assimilées, guide interprète, consultant culturel.

La formation n'a pas d'équivalent dans l'académie et sa spécialisation régionale (zone Océan Indien) la rend unique en son genre. La formation entend répondre aux attentes du marché du travail, qui est à la recherche de médiateurs polyvalents. Une étude publiée par Pôle emploi en 2010 a fait apparaître d'importants besoins en animation socio-culturelle.

La dimension internationale est présente à travers l'invitation d'enseignants-chercheurs du Mozambique et de Madagascar, ainsi que dans un projet de délocalisation à l'île Maurice. Des enseignants-chercheurs de France métropolitaine participent par ailleurs à la formation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La particularité de cette licence professionnelle est de s'inscrire dans une stratégie de développement des métiers de la culture à l'intérieur de la zone de l'Océan Indien. Il est proposé des enseignements liés à la connaissance du secteur d'activités culturelles dans cet espace géographique.

La 1^{ère} promotion de la formation (2011/2012) est la seule pour laquelle des données chiffrées sont fournies. Elles font état de 13 étudiants inscrits, répartis comme suit :

- titulaires d'une L2 : 3
- titulaires d'un DUT : 0
- titulaires d'un BTS/ BTSA : 1
- titulaires d'un autre diplôme (DEA, agrégation d'économie) : 3
- entrée par VAE/VAP : 1

La formation, organisée en alternance, est accessible en contrat d'apprentissage ou bien au titre de la formation continue. Le nombre des diplômés est pour cette promotion de 11/13 : un abandon, un échec.

Les enseignements ne sont pas assez détaillés pour permettre une analyse approfondie de leur cohérence en regard des débouchés professionnels souhaités. La cohérence entre les contenus de formations et les métiers ciblés pourrait être encore approfondie : certains enseignements pour les candidats aux métiers autour des questions de patrimoine, de médiation du livre ou des musées pourraient être renforcés dans les disciplines concernées (culture artistique, culture littéraire, par exemple) permettant aux futurs médiateurs de se familiariser avec une branche spécifique. Un lien avec les études créoles, qui visent en partie les mêmes débouchés, pourrait aussi être envisagé.

Le projet tuteuré correspond à 50 heures, ce volume horaire ne respecte pas les attendus de l'arrêté ministériel de 1999 relatif aux licences professionnelles (art. 7).

Il n'est pas fait état de dispositif pédagogique particulier permettant de prendre en compte la diversité du public étudiant, même si le projet tuteuré à réaliser par petits groupes (3 à 4 étudiants) peut remplir cette fonction. La certification des compétences déjà acquises au moment d'entrer dans la formation n'est pas détaillée dans le dossier remis aux experts.

Sur ce même dossier, le stage est de 38 semaines, pour sept crédits européens (ECTS). Ce stage donne lieu à des fiches de suivi réalisées par l'équipe pédagogique, les enseignants chargés des matières professionnelles dans la formation assurant un tuteurat du stagiaire en complément de l'encadrement effectué par l'entreprise accueillant celui-ci.

Le contrôle des connaissances se fait de façon continue. Le mémoire est présenté oralement devant un jury réunissant en proportions égales universitaires et professionnels. L'obligation d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble projet tuteuré + stage ne semble pas prise en compte. Le poids de cet ensemble, soit 12/75 ECTS, est faible.

Les résultats issus de l'enquête d'insertion professionnelle sont très satisfaisants eu égard au caractère récent de la formation (seule la promotion 2011/2012 a pu être prise en compte). On relève une forte cohérence entre la formation et les besoins et, globalement, une bonne adéquation entre les postes occupés et les métiers visés par la profession (5 médiateurs culturels sur les dix emplois occupés). En revanche, les modalités et les dates des enquêtes ne sont pas précisées, et certaines informations portées dans le dossier sont apparemment contradictoires : en effet, celui-ci annonce que le taux d'insertion « se situe à 60 % en 2012/2013, à 60 % l'année suivante », chiffres peu compréhensibles, tandis que le tableau détaillant la situation des étudiants diplômés fait apparaître qu'un an après leur sortie, 10 étudiants (sur 11 diplômés) avaient un emploi.

On observe un écart significatif entre certains secteurs d'activité dans lesquels les diplômés ont trouvé un emploi (en particulier dans le secteur de la musique et du spectacle vivant) et ceux qui sont visés dans le descriptif du diplôme. Le dossier présenté ne fait pas mention d'une analyse prospective prenant en compte les résultats obtenus en matière d'insertion professionnelle par les diplômés, mais le manque de recul dû à la création récente de la formation en est très certainement la cause.

Sur les 480 heures de formation dispensée, 280 heures le sont par des professionnels associés (58 %), notamment un consultant patrimoine et musées, une directrice d'une association d'art contemporain, la directrice de la DRAC et un autre consultant, complétés par une équipe d'intervenants sur les politiques culturelles et développement. Le lien avec les professionnels et leur participation à l'évolution de la spécialité est donc bien réel ; toutefois, il s'agit en majorité de consultants extérieurs et non de professionnels en poste dans les institutions ou les entreprises.

À sa création, la licence a obtenu le soutien du milieu professionnel (Direction des Affaires Culturelles de la Réunion, Conseil Général de la Réunion, le Conseil Régional, la Direction Interrégionale Interservice de la Ville, l'Office National des Forêts, le Museum Agricole de Stella Matutina, Kelonia, La Maison du Volcan, le Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien, l'École des Beaux-Arts, l'Artothèque, le Séchoir, La Fabrik, le Musée Léon-Dierx, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association LERKA, l'Entreprise Patrimoine et Musée, le Parc National de la Réunion et l'Institut Régional du Tourisme). Des conventions sont déjà signées (ville de Saint-Denis de la Réunion) ou en cours de rédaction, ce qui montre le souci de l'équipe pédagogique de contractualiser le lien avec les milieux professionnels.

Au quotidien, l'animation de l'équipe pédagogique s'appuie sur un tandem composé d'une universitaire et d'un professionnel en médiation culturelle ayant un niveau DEA en muséologie, une excellente connaissance du milieu professionnel, et qui est également chargé d'organiser et de gérer les projets tuteurés et les suivis de stage. Cet enseignant, qui délivre plus de 25 % des cours de la formation (130 heures sur 480), est son « responsable référent ». Les universitaires impliqués dans la formation, enseignants-chercheurs en information-communication, ont essentiellement à charge des enseignements en tourisme culturel médiation culturelle, pour un montant global de 200 heures. L'équipe pédagogique est assistée d'un conseil de perfectionnement composé de professionnels du milieu culturel apportant un regard sur l'adéquation de la formation et l'évolution du milieu professionnel. Celui-ci cependant ne se réunit qu'une fois par an, ce qui est insuffisant comme l'observe l'autoévaluation conduite par l'établissement.

Le dossier contient plusieurs informations qui semblent contradictoires : ainsi, du taux d'insertion professionnelle (cf. ci-dessus) ou de la possibilité d'inscription en contrat d'apprentissage (fiche Répertoire/reste du dossier). Certaines rubriques (modalités de sélection des étudiants, analyse prospective) ne sont pas renseignées, des annexes annoncées ne sont pas fournies.

- Points forts :

- Un positionnement régional et international original et dynamique.
- Un socle disciplinaire solide donnant aux diplômés les moyens d'une réelle autonomie.
- Une attention réelle à la diversité des dispositifs (contrat d'apprentissage, formation continue) permettant un recrutement large des étudiants.
- Un environnement socio-économique favorable qui facilite l'insertion professionnelle des diplômés.

- Points faibles :

- Le projet tuteuré occupe une place trop faible dans la formation.
- L'obligation de la note moyenne minimale de 10/20 à l'ensemble projet tuteuré + stage, ne semble pas respectée.
- La formation semble trop mono-disciplinaire : une plus grande diversification pédagogique serait souhaitable.
- Le nombre restreint d'étudiants accueillis.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé à l'établissement de :

- Respecter l'arrêté ministériel relatif aux licences professionnelles et d'augmenter le volume horaire du projet tuteuré.
- Rendre obligatoire la note moyenne minimale de 10/20 à l'ensemble projet tuteuré + stage pour l'obtention du diplôme.

Une clarification du positionnement au sein de l'université (lien par exemple, avec les études créoles) pourrait être une aide à la lisibilité et à l'attractivité de la formation.

Une réflexion, au sein du conseil de perfectionnement, devrait sans doute être menée sur les secteurs d'activité dans lesquels les diplômés trouvent un emploi, plus diversifiés que ceux indiqués dans le descriptif du diplôme. Une ouverture pourrait être ainsi tentée, notamment en direction des milieux de la musique et du spectacle vivant où les étudiants de la première promotion ont trouvé des débouchés.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

 Le Président

Pr Mohamed ROCHDI